

LactoFama

LactoFama AG est une société d'export de aaremilch AG, Arnold Produkte AG, Nordostmilch AG, Milchverband der Nordwestschweiz MIBA, Berner Emmi-Milchlieferanten Organisation Bemo, Milchproduzenten Mittelland MIMO, PMO Zentral-/Nord- und Ostschweiz ZeNoOs, Prolait Fédération laitière société coopérative, Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie FSFL, Zentralschweizer Milchproduzenten ZMP, Producteurs de lait des Laiteries Réunies LRG, Biomilchpool GmbH, Milchproduzenten PMO Biedermann, Association des Producteurs de Lait Cremo Valais APLCV et Producteurs suisses de lait PSL Société coopérative.

Activités du 1^{er} semestre 2015 et perspectives

Intervention concernant le lait C, 1^{er} semestre 2015

Durant les mois de février (à partir de la semaine 5/2015) à mai 2015, LactoFama AG a acheté 67,5 millions de kilos de lait C à ses actionnaires sur une base volontaire, qui sont répartis comme suit :

- 65,4 millions de kilos de lait C PER et
- 2,1 millions de kilos de lait C bio.

Cette quantité représente au total environ 5 % de l'ensemble de la production laitière de cette période. Actuellement, le besoin de régulation est un peu plus marqué en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Suite au changement inattendu intervenu le 15 janvier 2015 sur le marché monétaire, de grandes quantités de lait ont été mises sur le marché en peu de temps, en particulier du lait de restriction supplémentaire provenant des fromageries (de toutes les grandes variétés), raison pour laquelle LactoFama AG a été active très tôt et à large échelle. En même temps, il convient de souligner que durant cette période, du lait C supplémentaire a été commercialisé en dehors de LactoFama AG.

Comme l'an dernier, l'intervention et son déroulement étaient basés sur les décisions prises tous les mois par le conseil d'administration de LactoFama AG. En 2015, la gestion et l'attribution des quantités de lait C n'ont pas fait l'objet de modifications significatives par rapport à l'année précédente.

Transformation et export

Le lait C a été transformé par les entreprises suivantes :

- Emmi Suisse SA : 28,8 millions de kilos
- Cremo SA : 20,2 millions de kilos
- Hochdorf AG : 18,5 millions de kilos
- Züger Frischkäse AG : 0,0 million de kilos (pas d'intérêt)

Le lait C PER a été transformé en crème (40 %), en beurre (82 %) et en matière grasse lactique à tartiner (74 %) ; le lait C bio a été valorisé en beurre (82 %) et en matière grasse lactique à tartiner bio (74 %). Le lait C acheté correspond à une quantité de matière grasse lactique d'environ 3425 tonnes de beurre (82 %).

La « matière grasse lactique C » a été exportée en continu depuis février 2015. À fin juillet 2015, la matière grasse lactique du lait C de LactoFama AG est exportée en totalité (964 tonnes sous forme de crème, 2462 tonnes sous forme de beurre ou de matière grasse lactique à tartiner). Des contrôles (tolérance zéro) sont effectués en permanence sur la matière grasse exportée. Des justificatifs ont déjà été établis pour près de 95 % de la quantité exportée. Pour la protéine, la même règle s'applique : les exportations doivent intervenir dans les deux mois après réception du lait. Il est en outre prévu que le bilan quantitatif soit contrôlé à l'occasion du bilan annuel, début 2016, dans le cadre des contrôles effectués par l'IP Lait (segmentation).

Prix d'intervention

LactoFama AG a fixé le prix du lait C (PER) chez les actionnaires (prix d'intervention) de manière à pouvoir réaliser l'allègement du marché visé. Au niveau de la

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Tél. 031 359 51 11
Fax 031 359 58 53
lactofama@swissmilk.ch
www.lactofama.ch

Coordonnées bancaires :
Banque Cantonale Bernoise,
3001 Berne
N° de compte : 16.929.454.6.32
IBAN : CH18 0079 0016 9294 5463 2
N° TVA : CHE-435.655.758 MWST

LactoFama

LactoFama AG est une société d'export de aaremilch AG, Arnold Produkte AG, Nordostmilch AG, Milchverband der Nordwestschweiz MIBA, Berner Emmi-Milchlieferanten Organisation Bemo, Milchproduzenten Mittelland MIMO, PMO Zentral-/Nord- und Ostschweiz ZeNoOs, Prolait Fédération laitière société coopérative, Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie FSFL, Zentralschweizer Milchproduzenten ZMP, Producteurs de lait des Laiteries Réunies LRG, Biomilchpool GmbH, Milchproduzenten PMO Biedermann, Association des Producteurs de Lait Cremo Valais APLCV et Producteurs suisses de lait PSL Société coopérative.

production, cela a entraîné une baisse importante du prix du lait, sans toutefois inciter à la production. Parfois, cela a également eu pour conséquence la centrifugation du lait excédentaire et l'écoulement de la crème dans la production normale de beurre pour le marché intérieur. La production de fromage quart-gras est actuellement aussi en augmentation.

Finances et encaissement

Pour le volume de lait transformé en crème, LactoFama AG présente tous les mois des prix plus élevés que pour le lait C (IP Lait), et même nettement plus élevés que pour le lait transformé en beurre. Le financement net nécessaire par kilo de lait C PER correspond pour l'essentiel à celui du lait C bio.

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Tél. 031 359 51 11
Fax 031 359 58 53
lactofama@swissmilk.ch
www.lactofama.ch

Coordonnées bancaires :
Banque Cantonale Bernoise,
3001 Berne
N° de compte : 16.929.454.6.32
IBAN : CH18 0079 0016 9294 5463 2
N° TVA : CHE-435.655.758 MWST

Dans sa décision, le conseil d'administration a entièrement respecté les limites fixées par le comité central de la FPSL relativement à l'engagement de moyens (fonds provenant du prélèvement de 0,35 ct./kg, encaissement par la FPSL).

Parallèlement à cela, LactoFama AG a déjà procédé à l'encaissement jusqu'à fin 2015 auprès des actionnaires (prélèvement de 0,10 ct./kg). Dans l'ensemble, l'encaissement auprès des actionnaires fonctionne en principe impeccablement.

En dehors du cercle des actionnaires, la FPSL et ses membres régionaux ont déployé de gros efforts pour assurer l'encaissement. Les mesures mises en œuvre par LactoFama AG en 2015 sont basées sur des décisions démocratiques, d'une part celles des actionnaires de LactoFama AG, d'autre part celles de l'assemblée des délégués de la FPSL de novembre 2014 concernant le financement (136 voix pour, 10 voix contre et 4 abstentions).

Actionnaires et entreprises

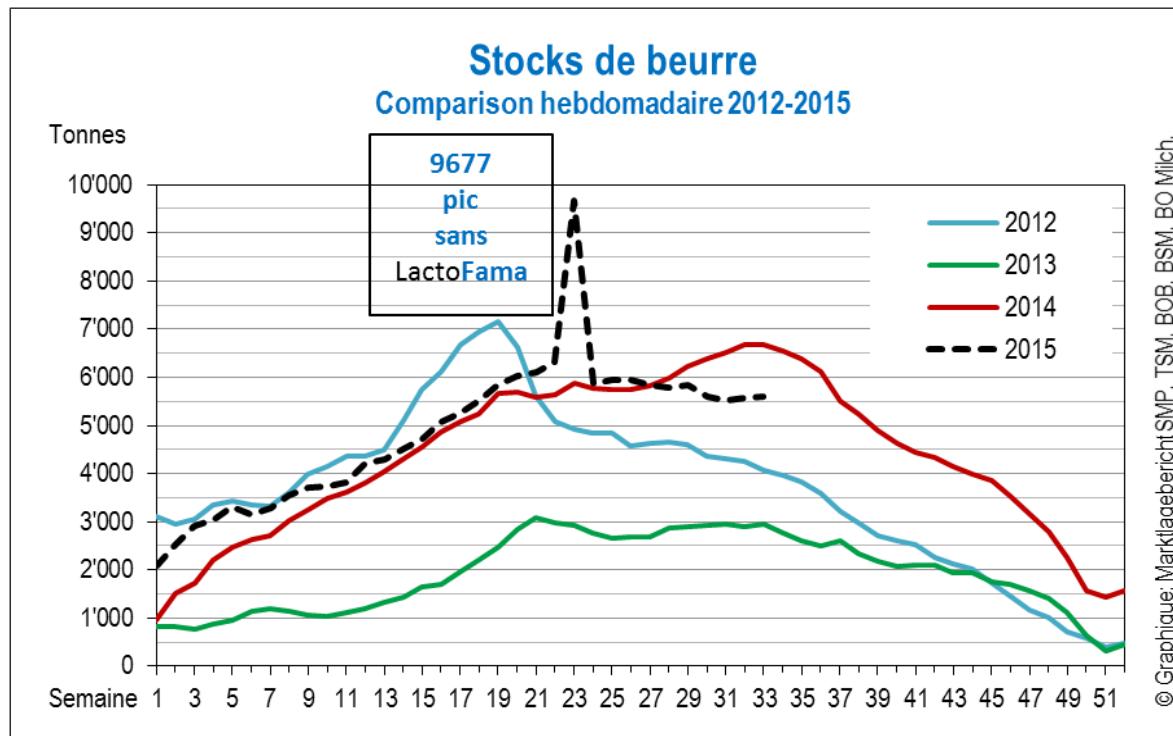
L'actionnariat n'a pas changé ; il se compose toujours de 14 organisations de commercialisation du lait ainsi que de la FPSL.

Effets et estimations

Dans la situation exceptionnelle de 2015, les activités de LactoFama AG ont contribué à un allègement saisonnier du marché de la matière grasse lactique à brève échéance. Sans transparence concernant le lait C, cela ne serait pas possible. LactoFama AG a contribué indirectement à ce que le prix indicatif A de l'IP Lait ne soit pas modifié au 1^{er} juillet 2015. En cas de décision négative, le prix du beurre du commerce de détail aurait inéluctablement chuté dans toute la Suisse. Très concrètement, sans les mesures de LactoFama AG, les stocks de beurre auraient dépassé la barre des 9000 tonnes à la fin de la semaine 23 (2015). Les stocks de beurre sont à présent inférieurs à ceux de l'an dernier.

LactoFama

LactoFama AG est une société d'export de aaremilch AG, Arnold Produkte AG, Nordostmilch AG, Milchverband der Nordwestschweiz MIBA, Berner Emmi-Milchlieferanten Organisation Bemo, Milchproduzenten Mittelland MIMO, PMO Zentral-/Nord- und Ostschweiz ZeNoOs, Prolait Fédération laitière société coopérative, Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie FSFL, Zentralschweizer Milchproduzenten ZMP, Producteurs de lait des Laiteries Réunies LRG, Biomilchpool GmbH, Milchproduzenten PMO Biedermann, Association des Producteurs de Lait Cremo Valais APLCV et Producteurs suisses de lait PSL Société coopérative.



Suite des opérations

Pour la suite des opérations, la situation du marché ces prochains mois et en 2016 sera déterminante. Les facteurs suivants sont déterminants :

- évolution de la production laitière ces prochains mois et en 2016 ;
- évolution des ventes au 2^e semestre 2015 (y compris taux de change, développement des exportations de fromage, ventes en Suisse, pression des importations, restrictions de production des grandes variétés fromagères, etc.) ;

Des discussions ont lieu en parallèle au sein de la FPSL.

* * *

Berne, le 10 août 2015 ; LactoFama